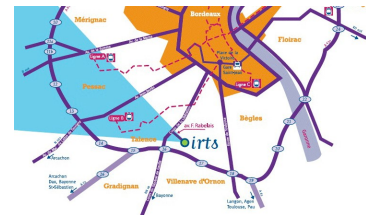


Les formations à l'IRTS :

- ◆ Accompagnant éducatif et social - DEAES
- ◆ Assistant familial - DEAF
- ◆ Assistant de service social - DEASS
- ◆ Cadre ou responsable d'unité d'intervention sociale - CAFERUIS
 - ◆ Modules de spécialisation CAFERUIS
- ◆ Conseiller en économie sociale familiale - DECESF
- ◆ Coordinateur de projets et de dispositifs
- ◆ Délégué aux prestations familiales - CNC DPF
- ◆ Directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale - CAFDES
 - ◆ Prépa CAFDES
- ◆ Dirigeant d'entreprise de l'économie sociale et solidaire - DEESS
- ◆ Educateur de jeunes enfants - DEEJE
- ◆ Educateur spécialisé - DEES
- ◆ Educateur technique spécialisé - DEETS
- ◆ Formations au tutorat
- ◆ Ingénierie sociale - DEIS
 - ◆ Passerelle DSTS-DEIS
- ◆ Maître de maison
- ◆ Mandataire judiciaire à la protection des majeurs - CNC MJPM
- ◆ Moniteur éducateur - DEME
- ◆ Moniteur d'atelier - certificat de branche
- ◆ Préparation aux formations en travail social de niveaux 2 et 4
- ◆ Responsable de secteur service à la personne - RSSP
- ◆ Surveillant de nuit
- ◆ Technicien de l'intervention sociale et familiale - DETISF

L'IRTS c'est aussi :

- ◆ Des formations catalogue et intra établissement
- ◆ Des accompagnements VAE et des bilans de compétences
- ◆ Des journées d'étude et des séminaires
- ◆ De la recherche



IRTS Nouvelle-Aquitaine
9 avenue F. Rabelais - 33400 Talence
Tél : 05 56 84 20 20
contact@irtsnouvelleaquitaine.fr
www.irtsnouvelleaquitaine.fr



BILAN DE COMPÉTENCES

Céline Toussaint - responsable de centre d'activités
c.toussaint@irtsnouvelleaquitaine.fr

Marion Lambert - assistante pédagogique
m.lambert@irtsnouvelleaquitaine.fr
05.56.84.25.41



Le bilan de compétences se déroule en 3 phases et dure 24 heures uniquement en individuel.



Nous vous proposons un bilan de compétences personnalisé, adapté à vos attentes et vos éventuelles contraintes professionnelles et/ou personnelles.

Notre équipe de professionnels sera à votre écoute et vous accompagnera tout au long de votre démarche.

Pour les modalités de financement de votre bilan de compétences, vous pouvez vous rapprocher du service Ressources Humaines ou de l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agré) de votre établissement employeur.

1. Phase préliminaire

Céline Toussaint vous recevra lors d'un premier entretien au préalable gratuit et sans engagement pour préciser avec vous l'objectif de votre demande, elle vous présentera le centre et ses ressources puis elle vous informera sur le déroulement du bilan.

La psychologue du travail qui vous accompagnera lors de votre bilan est également à votre disposition pour vous présenter les méthodes et techniques de mise en œuvre du bilan de compétences à l'IRTS afin que vous puissiez infirmer ou affirmer votre choix.

2. Phase d'investigation

À partir de votre bilan personnel et professionnel nous identifierons avec vous:

- ♦ vos intérêts,
- ♦ vos réalisations professionnelles,
- ♦ vos compétences,
- ♦ vos ressources mobilisables,
- ♦ vos possibilités d'évolution professionnelle confrontées aux réalités de l'environnement économique.

3. Phase de conclusion

Vous permettra :

- ♦ de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- ♦ d'en dégager des cibles d'évolution et de formaliser votre projet professionnel et/ou de formation,
- ♦ de définir un plan d'action, ses principales étapes et les conditions de réalisation de mise en œuvre de votre projet.

Nous vous remettons un document de synthèse de votre bilan de compétences dont vous serez le seul destinataire.